

---

**Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> assemblée publique de la Société de transport de  
Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 28 mai 2025 à 19h00**

---

|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
| <b>Personnes présentes</b>  | M. Michel Byette<br>Mme Anaïs Michaud-Cloutier<br>Mme Alexandra W. Laudé<br>M. Léon Gatien<br>Mme Karine Descôteaux | Président<br>Administrateur<br>Administratrice<br>Administrateur<br>Administratrice et représentante des usagers du transport régulier. |
| <b>Personnes absentes</b>   | M. François Dubois<br><br>Mme Célia Kingsbury   | Vice-président et représentant des usagers du transport adapté<br>Administratrice   |
| <b>Personnes ressources</b> | M. Patrice Dupuis   | Directeur général et secrétaire corporatif  |

---

**1. Mot de bienvenue du président**

Monsieur Michel Byette, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

-----

**2. Prise des présences**

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

-----

**3. Déclaration d'intérêt**

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

-----

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

(29-25) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Anaïs Michaud-Cloutier  
APPUYÉE DE : M. Léon Gatien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 30 avril 2025**

(30-25) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Alexandra W. Laudé  
APPUYÉE DE : M. Léon Gatien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 30 avril 2025 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 30 avril 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 mai 2025**

(31-25) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Léon Gatien  
APPUYÉ DE : Mme Anaïs Michaud-Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 mai 2025 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 12 mai 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**7. Adoption des comptes à payer**

(32-25) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux  
APPUYÉE DE : M. Léon Gatien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1er au 30 avril 2025 pour une somme totale de 2 901 304,01 \$

ADOPTÉE

-----

**8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 585 100 \$**

(33-25) ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Trois-Rivières souhaite emprunter par billets pour un montant total de 585 100 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2025, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 153 (2019)              | 377 100 \$            |
| 162 (2021)              | 208 000 \$            |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 162 (2021), la Société de transport de Trois-Rivières souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR :  
 APPUYÉE DE :

Mme Anaïs Michaud-Cloutier  
 Mme Alexandra W. Laudé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|             |                   |                          |
|-------------|-------------------|--------------------------|
| <b>2026</b> | <b>87 200 \$</b>  |                          |
| <b>2027</b> | <b>90 500 \$</b>  |                          |
| <b>2028</b> | <b>94 200 \$</b>  |                          |
| <b>2029</b> | <b>97 700 \$</b>  |                          |
| <b>2030</b> | <b>101 600 \$</b> | <b>(à payer en 2030)</b> |
| <b>2030</b> | <b>113 900 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 162 (2021) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

-----

**9. Adoption du rapport final du PAUTC des recettes tarifaires 2019-2024.**

(34-25) ATTENDU QUE la STTR doit émettre un rapport final des recettes tarifaires et d'achalandage pour l'année 2024 dans le cadre de l'aide financière ponctuelle annoncée au budget 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif.

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉE DE :

Mme Karine Descôteaux  
M. Léon Gatien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le rapport soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**10. Adjudication du renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages 2025-2026**

(35-25) CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages pour la période du 31 mai 2025 au 31 mai 2026, déposée par le courtier AON :

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉE DE :

Mme Anaïs Michaud-Cloutier  
Mme Alexandra W. Laudé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner l'ensemble des protections, pour une prime totale, avant taxes d'assurances de 9%, de 237 999 \$, avec les compagnies Aviva, Northbridge et Linx-Lloyd's ;

D'entériner le renouvellement des honoraires professionnels du courtier AON pour une valeur de 29 750 \$ ;

D'autoriser le directeur général à signer la proposition de renouvellement pour et au nom de la STTR.

ADOPTÉE

**11. Affaires diverses**

**a) Procuration pour signature de demande de permis – travaux pour station de recharge**

(36-25) CONSIDÉRANT la directive gouvernementale pour l'électrification des transports des sociétés de transport en commun.

CONSIDÉRANT le besoin de faire l'installation d'une station de recharge extérieure dans le cadre du projet d'agrandissement et de modernisation du centre de services.

CONSIDÉRANT les dérogations aux règlements municipaux nécessaires pour ce type de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉE DE :

Mme Karine Descôteaux  
M. Léon Gatien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général à signer la demande de permis pour usage non résidentiel.

ADOPTÉE

12. **Période de questions**

S.O.

13. **Date de la prochaine réunion**

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 25 juin 2025 à 19 h.

14. **Levée de l'assemblée**

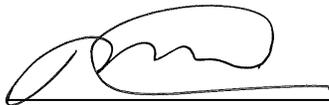
(37-25) IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉE DE :

Mme Karine Descôteaux  
M. Michel Byette

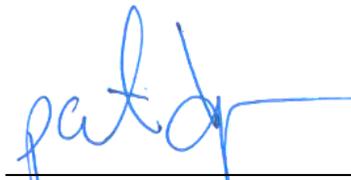
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE



M. Michel Byette  
Président



M. Patrice Dupuis  
Secrétaire corporatif